

Une professeure refuse de corriger les copies en raison d'un recours excessif à ChatGPT

La professeure responsable de la matière a décidé, avec ses autres collègues correcteurs, de ne pas corriger l'épreuve écrite litigieuse.

Par V.D. avec AFP



Une modification du règlement intérieur de l'IUT est envisagée sur l'utilisation du logiciel ChatGPT. (Photo d'illustration).
© Martin ROCHE / OUEST-FRANCE / MAXPPP / PHOTOPQR/OUEST FRANCE/MAXPPP

Publié le 27/06/2023 à 05h04



Lecture audio réservée aux abonnés

Une professeur de l'IUT Charlemagne de Nancy a décidé de ne pas corriger les copies de ses 120 élèves de première année de BUT (bachelor universitaire de technologies) en raison d'un recours excessif des étudiants [au logiciel d'intelligence artificielle ChatGPT](#). « Il s'agit d'une promo d'environ 120 étudiants de première année, inscrits dans le

diplôme BUT technique de commercialisation, qui devaient rendre un document écrit sur le thermalisme, dans le cadre du projet Nancy Thermal », a expliqué lundi Samuel Cruz-Lara, le directeur de l'IUT Charlemagne, confirmant des informations de la presse locale.

« Au moment de noter les devoirs de marketing, les enseignants chargés de la correction se sont aperçus que les étudiants avaient fait un usage abusif de ChatGPT : leurs copies ne comprenaient pas la moindre faute d'orthographe, ou alors étaient composées de phrases recherchées », a poursuivi M. Cruz-Lara. « Si nous avions eu plus de temps, nous aurions pu demander aux étudiants de s'expliquer, ce qu'on a fait avec certains qui ont reconnu les choses à demi-mot. Sauf que nous sommes à la fin de l'année universitaire, et, au niveau du calendrier, il est compliqué pour nous de réagir. »

« Les élèves ne seront pas pénalisés »

La professeure responsable de la matière a décidé de manière collégiale, avec ses autres collègues correcteurs qui interviennent dans le module, de ne pas corriger l'épreuve écrite litigieuse. Le directeur de l'IUT se veut toutefois rassurant : « Les élèves auront quand même une note au niveau de cette matière, ils ne seront pas pénalisés. » « Tout cela prend des proportions auxquelles je ne m'attendais pas, car nous ne sommes pas les seuls ni les premiers », a encore confié Samuel Cruz-Lara, au vu des réactions suscitées après les premiers articles de la presse locale.

[À LIRE AUSSI](#) Mistral AI, le concurrent français de ChatGPT

Pour l'avenir, le directeur de l'IUT a décidé « de ne pas couper l'accès à ce genre d'outil depuis l'IUT », mais d'« engager avec les étudiants une discussion bénéfices-

dangers et de les accompagner dans l'utilisation de ChatGPT ». Une modification du règlement intérieur de l'IUT est également envisagée : « On avait déjà un paragraphe sur le plagiat, je vais demander à en ajouter un concernant les outils de type intelligence artificielle, dont l'utilisation sera sanctionnée au même titre que le plagiat. » De son côté, l'Université de Lorraine, dont l'IUT Charlemagne est une composante, « n'a pas encore pris de décision » générale sur l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Source : [lepoint.fr](https://www.lepoint.fr)

→ **Accéder à [CHAT GPT](#) en cliquant dessus**